

Catégories de membres et cotisations du VSA

Tous les membres individuels et les employés des membres collectifs bénéficient du prix de membre pour les événements, cours et publications VSA et peuvent devenir actifs dans les [Centres de Compétence](#) du VSA. Les frais d'adhésion indiqués incluent le nombre spécifié de voix à l'assemblée générale VSA. Les factures sont émises exclusivement à l'adresse du membre.

Les adhésions peuvent être résiliées uniquement à la fin de l'année, moyennant un préavis de 3 mois.

Membres individuels

L'adhésion individuelle est personnelle et non transférable. Par conséquent, seule l'adresse privée est prise en compte comme adresse d'adhésion pour tous les envois de la VSA et les factures (exception : Young Professionals pour les employé-e-s d'un membre VSA).

Tous les adhésions comprennent un abonnement électronique (e-paper) à « Aqua & Gas » :

Membres individuels (abonnement papier et/ou électronique à „Aqua & Gas“)	CHF	250.–
Membres individuels Young Professionals *	CHF	100.–
Membres individuels Young Profession pour les employé-e-s d'un membre VSA **	CHF	0.–
Membres individuels Young Professionals pour les étudiant-e-s ***	CHF	0.–

* vous avez moins de 35 ans ou au maximum 5 ans d'expérience dans le secteur

** votre employeur est membre du VSA et vous êtes âgé-e de moins de 35 ans ou bénéficiez au max. 5 ans d'expérience dans le secteur

*** une attestation d'inscription valide doit être jointe à la demande d'adhésion

Membres collectifs

Cotisations annuelle, abonnement « Aqua & Gas » inclus

Planification et conseil ainsi que fournisseurs :

jusqu'à	5 collaborateurs (2 voix)	CHF	600.–
jusqu'à	10 collaborateurs (3 voix)	CHF	900.–
jusqu'à	20 collaborateurs (4 voix)	CHF	1'500.–
jusqu'à	40 collaborateurs (5 voix)	CHF	2'000.–
plus de	40 collaborateurs (6 voix)	CHF	2'500.–

Communes, traitement et gestion des eaux usées :

jusqu'à	2'000 (équivalent-) habitants (1 voix)	CHF	300.–
jusqu'à	10'000 (équivalent-) habitants (2 voix)	CHF	600.–
jusqu'à	20'000 (équivalent-) habitants (3 voix)	CHF	900.–
jusqu'à	50'000 (équivalent-) habitants (4 voix)	CHF	1'500.–
jusqu'à	100'000 (équivalent-) habitants (6 voix)	CHF	2'500.–
jusqu'à	200'000 (équivalent-) habitants (8 voix)	CHF	4'000.–
plus de	200'000 (équivalent-) habitants (10 voix)	CHF	6'000.–

Cantons Basé sur la clé de répartition des coûts de la CCE.

Confédération par office fédérale (3 voix) CHF 900.–

Écoles, instituts par institut (2 voix) CHF 600.–

Toutes les catégories (à l'exception des cantons) sont également disponibles pour les membres à l'étrangers (supplément de 30 CHF pour les frais de port).